

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 18 août 2026

Date de convocation : 13 août 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 4 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 18 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : BARON Anne-Sophie, BOURUMEAU Pierre, CANTON Marc, CANTON Marlon, CHARRET Olivier, CLAVARET Christian, DOURROM Bernadette, LACQUE-CHAROT Damien, LARRUHAT Alexandre, LAUVAUX Michel, MONTIN Isabelle, PANATIER Corinne, PEAUDECERF-BADET Claire, SERRUT Roseline, TABONE Frédéric

EXCUSÉS : BERNA Sophie, BOURDA Francine, DOURAU Jean-Marc, VANHOOREN Audrey

PROCURATIONS : BERNA Sophie à LACQUE-CHAROT Damien, BOURDA Francine à CHARRET Olivier, DOURAU Jean-Marc à LARRUHAT Alexandre, VANHOOREN Audrey à Isabelle MONTIN

Secrétaire de séance : Isabelle MONTIN

DÉLIBÉRATION N° 2026-54 : Classement dans la voirie communale d'un chemin privé situé rue de l'Aubisque

Le Maire expose qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 27 novembre 2025, d'une proposition d'ouverture et de classement dans la voirie communale du chemin privé situé dans le prolongement de la rue de l'Aubisque menant aux propriétés de M. et Mme Henri HOURCLE, M. Yves et Nicolas MESPLE-SOMPS, M. et Mme Joseph CARRIORBE, il a fait procéder à une enquête publique par M. Michel CAPDEBARTHE, commissaire-enquêteur, désigné par arrêté du 3 février 2026.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies à l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi ;

Considérant que la commune d'Asson souhaite régulariser une situation selon laquelle des propriétés sont desservies par un chemin privé qui est emprunté par des administrés ;

Considérant que le projet n'a aucun impact sur l'environnement puisque la voie existe déjà et est en bon état d'entretien.

Considérant que les propriétaires (M. et Mme Henri HOURCLE et M. et Mme Joseph CARRIORBE) cèdent gratuitement le terrain d'assiette de la voie ;

Considérant les observations formulées lors de l'enquête publique et les réponses que la commune d'Asson a apportées, à savoir :

- M. CARRIORBE et Messieurs MESPLE-SOMPS demandent que le mur de clôture séparant le chemin cédé à l'autre partie du chemin appartenant à M. et Mme PUCHEUX soit maintenu en l'état tant que le chemin desservant la propriété de M. CARRAZE et Mme CAMPS-GIROU ne sera pas goudronné, ce à quoi la commune a confirmé qu'il n'était pas prévu de démolir le mur de séparation.
- Messieurs MESPLE-SOMPS estiment qu'ils sont propriétaires (en partie) de la voie cédée car ils ont payé le goudron (à parts égales), ce à quoi M. le Maire a répondu que le relevé cadastral stipule bien que le propriétaire est M. HOURCLE. Il existe probablement une servitude de passage mais cela ne les rend pas propriétaires.

Considérant qu'aucune autre réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet ;

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

PAR CES MOTIFS, le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité :

- le classement dans la voirie communale du chemin privé situé en prolongement de la rue de l'Aubisque menant à la propriété de M. et Mme Henri HOURCLE, M. Yves et Nicolas MESPLE-SOMPS, M. et Mme Joseph CARRIORBE, conformément au plan parcellaire ci-annexé ;
- l'acquisition à titre gratuit des terrains nécessaires à cette opération, savoir :

Parcelle	Surface à acquérir	Propriétaires
AB 382	233 m ²	Epoux HOURCLE
AB 872	103 m ²	Epoux CARRIORBE

PRÉCISE que cette voie sera dénommée rue de l'Aubisque

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment de faire mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales et d'établir les actes authentiques correspondants.

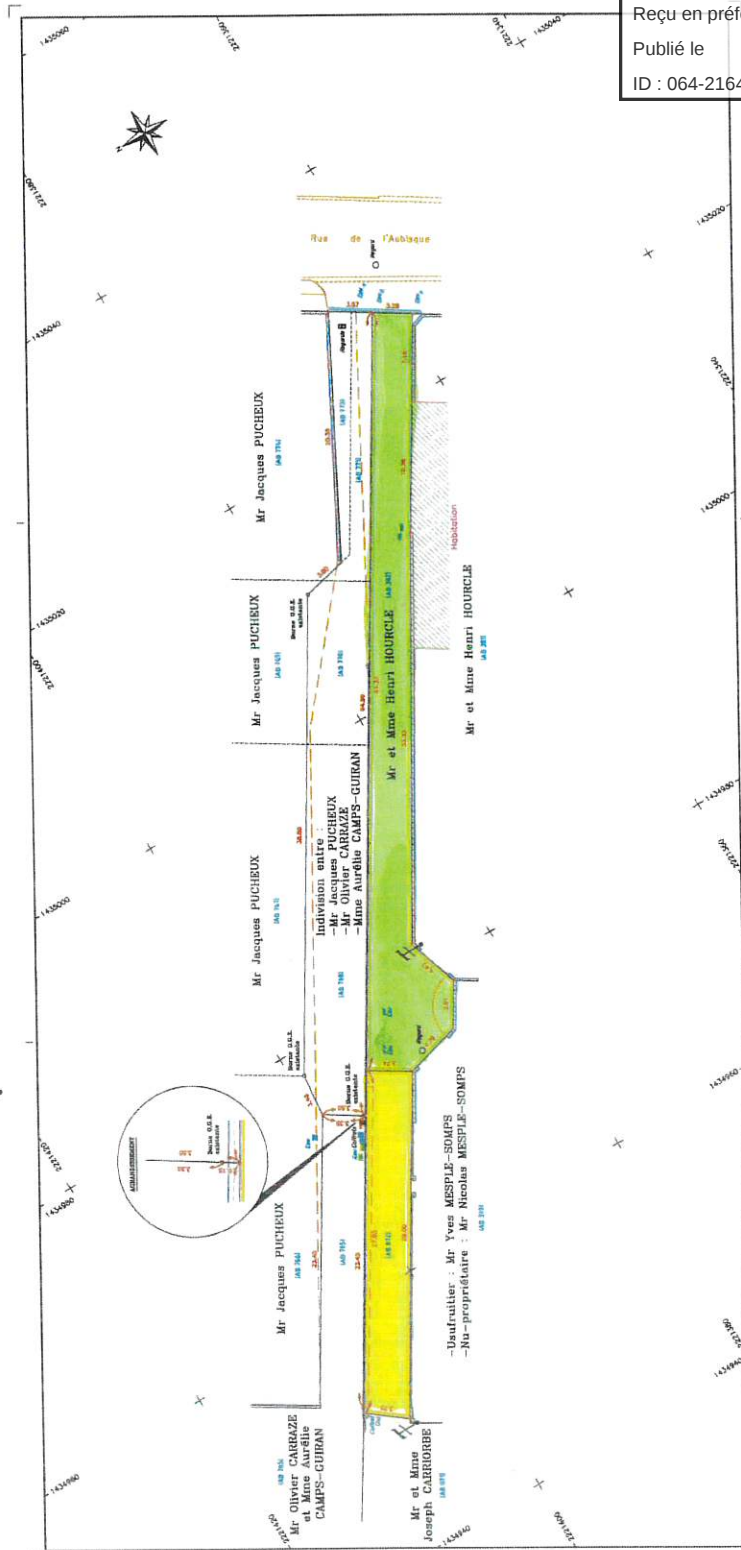
VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
 Pour copie conforme,
 Le Maire



Impose rue de l'Aubisque - ASSON



Commune d'ASSON	
Cessions de terrains à la Commune	
	Terrain cédé par Mr et Mme Joseph CARBORBE à la Commune CADASTRE : Section AB N° 872 Contenance : 1° 03 ^m
	Terrain cédé par Mr et Mme Henri HOURCIE à la Commune CADASTRE : Section AB N° 382 Contenance : 2° 33 ^m
PAU, le 14 Octobre 2025	
NOTA : Le système de coordonnées est référencé au système Lambert Conformé Contour 43	
Echelle : 1/200	
	Gravé par M. Philippe OSANZ Géomètre-Espert S.p.A. 75, Avenue Viguerie 64000 PAU
REF : 0515-ven-2025	RECEVU M. le Maire M. le Maire M. le Maire